RAPPORT TECHNIQUE

ISO/TR 17755

Première édition
2014-04-15

Sécurité incendie — Aperçu général sur les pratiques nationales de collecte des statistiques d'incendies

Fire safety — Overview of national fire statistics practices

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO/TR 17755:2014
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/9c8aaca8-3e79-4a57-8b44-08097f955b34/iso-tr-17755-2014

Numéro de référence
ISO/TR 17755:2014(F)

© ISO 2014

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO/TR 17755:2014
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/9c8aaca8-3e79-4a57-8b44-08097f955b34/iso-tr-17755-2014

DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2014

Droits de reproduction réservés. Sauf indication contraire, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'affichage sur l'internet ou sur un Intranet, sans autorisation écrite préalable. Les demandes d'autorisation peuvent être adressées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax + 41 22 749 09 47
E-mail copyright@iso.org
Web www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos ..... **vi**

Introduction ..... **vii**

1 Méthodes d'estimation (questions 1 à 3) **1**
1.1 Résumé des commentaires sur les méthodes d'estimation 1
1.2 Méthodes d'estimation par pays 1

2 Incendies pris en compte dans les rapports (question 4) **3**
2.1 Résumé des commentaires sur les incendies pris en compte dans les rapports 3
2.2 Incendies pris en compte par les pays 3

3 Décès liés à un incendie pris en compte dans les rapports (question 5) **5**
3.1 Résumé des commentaires sur les décès liés à un incendie pris en compte dans les rapports 5
3.2 Décès liés à un incendie pris en compte par les pays 5

4 Blessures liées à un incendie prises en compte dans les rapports (question 6) **7**
4.1 Résumé des commentaires sur les blessures liées à un incendie prises en compte dans les rapports 7
4.2 Blessures liées à un incendie prises en compte par les pays 8

5 Caractéristiques des victimes (question 12) **9**
5.1 Résumé des commentaires sur les caractéristiques des victimes 9
5.2 Caractéristiques des victimes prises en compte par pays 9

6 Dommages matériels pris en compte dans les rapports (question 7) **22**
6.1 Résumé des commentaires sur les dommages matériels pris en compte dans les rapports 22
6.2 Dommages matériels pris en compte par les pays 22

7 Autres pertes prises en compte dans les rapports (question 8) **26**
7.1 Résumé des commentaires sur les autres pertes prises en compte dans les rapports 26
7.2 Autres pertes prises en compte par les pays 26

8 Localisation de l'incendie (question 9) **27**
8.1 Résumé des commentaires sur la localisation de l'incendie 27
8.2 Localisation de l'incendie par pays 28

9 Type de construction (question 11b/première entrée) **45**
9.1 Résumé des commentaires sur le type de construction 45
9.2 Types de construction mentionnés par pays 45

10 Autres caractéristiques des incendies (question 14) **46**
10.1 Résumé des commentaires sur d'autres caractéristiques des incendies 46
10.2 Prise en compte de la hauteur des bâtiments et d'autres caractéristiques des bâtiments, par pays 46

11 Incendies volontaires et jeux avec le feu (questions 10a/première entrée, 10b et 10c/première entrée) **47**
11.1 Résumé des commentaires sur l'estimation des incendies volontaires et des jeux avec le feu 47
11.2 Prise en compte des incendies volontaires et des incendies provoqués par des jeux avec le feu, par pays 48

12 Cause naturelle (question 10a/deuxième entrée) **53**
12.1 Résumé des commentaires sur l'estimation des incendies de cause naturelle 53
12.2 Prise en compte des incendies de cause naturelle, par pays 53

13 Propagations (question 10a/troisième entrée) **54**
13.1 Résumé des commentaires sur l'estimation des propagations 54
13.2 Prise en compte des propagations, par pays 54

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)
ISO/TR 17755:2014
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/9c8aaca8-3e79-4a57-8b44-08097f955b34/iso-tr-17755-2014

© ISO 2014 – Tous droits réservés

14 Sources de chaleur — Cigarettes et autres articles des fumeurs, y compris les dispositifs d'allumage (questions 10a/troisième entrée et 10c/deuxième, troisième, treizième et quatorzième entrées) 55
14.1 Résumé des commentaires sur l'estimation des incendies déclenchés par des cigarettes ou d'autres articles des fumeurs, y compris les dispositifs d'allumage 55
14.2 Prise en compte des incendies dus à des cigarettes, à d'autres articles de fumeurs ou à des dispositifs d'allumage, par pays 56

15 Équipement impliqué dans l'allumage — Équipements de chauffage et de refroidissement (questions 10a/cinquième entrée et 10c/quatrième et cinquième entrées) 59
15.1 Résumé des commentaires sur l'estimation des incendies impliquant un équipement de chauffage ou de refroidissement 59
15.2 Prise en compte des incendies dus aux équipements de chauffage et de refroidissement, par pays 59

16 Équipement impliqué dans l'allumage — Matériel de cuisson et autres équipements de cuisine (questions 10a/cinquième entrée et 10c/sixième et septième entrées) 62
16.1 Résumé des commentaires sur l'estimation des incendies impliquant du matériel de cuisson ou d'autres équipements de cuisine 62
16.2 Prise en compte des incendies dus à du matériel de cuisson et d'autres équipements de cuisine, par pays 62

17 Équipement impliqué dans l'allumage — Sèche-linge (questions 10a/cinquième entrée et 10c/douzième entrée) 65
17.1 Résumé des commentaires sur l'estimation des incendies impliquant des sèche-linge 65
17.2 Prise en compte des incendies dus à des sèche-linge, par pays 66

18 Équipement impliqué dans l'allumage — Équipement de divertissement (questions 10a/cinquième entrée et 10c/dixième entrée) 67
18.1 Résumé des commentaires sur l'estimation des incendies impliquant des équipements de divertissement 67
18.2 Prise en compte des incendies dus à des équipements de divertissement, par pays 67

19 Équipement impliqué dans l'allumage — Équipement de bureau (questions 10a/cinquième entrée et 10c/onzième entrée) 68
19.1 Résumé des commentaires sur l'estimation des incendies impliquant des équipements de bureau 68
19.2 Prise en compte des incendies dus à des équipements de bureau, par pays 69

20 Autres caractéristiques des incendies liées à la cause de l'allumage (questions 10a/cinquième à dixième entrées et 10c/huitième et neuvième entrées) 70
20.1 Résumé des commentaires sur l'estimation des autres caractéristiques des incendies 70
20.2 Prise en compte des autres caractéristiques des incendies, par pays 71

21 Sprinkleurs et autres équipements d'extinction (question 11a/première entrée) 100
21.1 Résumé des commentaires sur les sprinkleurs et les autres équipements d'extinction 100
21.2 Prise en compte des sprinkleurs et des autres équipements d'extinction, par pays 100

22 Équipement de détection et d'alarme (question 11a/deuxième entrée) 104
22.1 Résumé des commentaires sur les équipements de détection et d'alarme 104
22.2 Prise en compte des équipements de détection et d'alarme, par pays 105

23 Extincteurs et autres équipements d'extinction manuelle (question 11a/troisième entrée) 111
23.1 Résumé des commentaires sur les extincteurs et les autres équipements d'extinction manuelle 111
23.2 Prise en compte des extincteurs et des autres équipements d'extinction manuelle, par pays 111

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)
ISO/TR 17755:2014
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/9c8adca8-3c79-4a51-8044-0809f1955b34/iso-tr-17755-2014

 © ISO 2014 – Tous droits réservés

24 Équipement de contrôle et de gestion des fumées (question 11a/quatrième entrée) **113**
24.1 Résumé des commentaires sur l'équipement de contrôle et de gestion des fumées 113
24.2 Prise en compte des équipements de contrôle et de gestion des fumées, par pays 113

25 Portes coupe-feu, murs coupe-feu et autres éléments de cloisonnement (question 11b/seconde entrée) **113**
25.1 Résumé des commentaires sur les portes coupe-feu, les murs coupe-feu et les autres éléments de cloisonnement 113
25.2 Prise en compte des portes coupe-feu, des murs coupe-feu et des autres éléments de cloisonnement, par pays 114

Annexe A (informative) **Questionnaire d'enquête: enquête ISO/TC 92/WG 8 — Définitions et pratiques nationales — Collecte des statistiques d'incendies** **116**

Annexe B (informative) **Références et ressources** **126**

Annexe C (informative) **Détails supplémentaires sur la codification au Japon** **127**

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)
ISO/TR 17755:2014
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/9c8aaca8-3e79-4a57-8b44-08097f955b34/iso-tr-17755-2014

© ISO 2014 – Tous droits réservés

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou sur la liste ISO des déclarations de brevets reçues (voir www.iso.org/brevets).

Les éventuelles appellations commerciales utilisées dans le présent document sont données pour information à l'intention des utilisateurs et ne constituent pas une approbation ou une recommandation.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

Pour une explication de la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, aussi bien que pour des informations au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'OMC concernant les obstacles techniques au commerce (OTC) voir le lien suivant: Avant-propos — Informations supplémentaires.

ISO/TR 17755:2014
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/9c8aaca8-3e79-4a57-8b44-080977955b34/iso-tr-17755-2014

Le comité chargé de l'élaboration du présent document est l'ISO/TC 92, *Sécurité au feu.*

 © ISO 2014 – Tous droits réservés

Introduction

Le présent Rapport technique regroupe des informations relatives aux pratiques nationales de collecte des statistiques d'incendies. Ces informations sont extrêmement pertinentes pour estimer les paramètres des modèles utilisés dans les normes élaborées par l'ISO/TC 92. En l'absence de propositions de normes internationales concernant de telles pratiques, il a été estimé utile pour l'ISO/TC 92 de disposer d'un aperçu général sur les pratiques existantes de collecte des statistiques d'incendies et leurs implications.

Le présent Rapport technique fournit un aperçu général sur les pratiques nationales de collecte de statistiques d'incendies. Un appel général à contribution avait été lancé à tous les pays membres de l'ISO/TC 92 et 10 pays ont répondu à un questionnaire d'enquête préparé et distribué par le TG1 de l'ISO/TC 92, WG 8:

— Australie

— Canada

— Chine

— France

— Japon

— Kenya

— (République de) Corée

— Russie

— Royaume-Uni

— États-Unis

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)
ISO/TR 17755:2014
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/9c8aaca8-3e79-4a57-8b44-08097f955b34/iso-tr-17755-2014

Le questionnaire d'enquête est joint dans l'Annexe A.

Dans ce Rapport technique, l'analyse est organisée en quatre sections:

— aspects fondamentaux de collecte et d'analyse des données (Articles 1 à 7);

— caractéristiques générales des incendies (Articles 8 à 10);

— caractéristiques liées à la cause de l'allumage (Articles 11 à 20);

— caractéristiques liées à la réduction de la gravité de l'incendie (Articles 21 à 25).

La question 11c concernant trois types d'équipements utilisés par les services d'incendie (pompiers) n'a pas été traitée, car le nombre de réponses était insuffisant pour pouvoir procéder à une analyse significative. Il n'y a pas de question 13 en raison d'une erreur de numérotation dans le questionnaire. La question 15 n'a pas été analysée; elle comportait deux questions générales invitant à fournir des réponses libres sur des sujets non traités dans l'enquête proprement dite.

L'Annexe B est réservée aux références. Elle inclut des manuels de codification publiés pour le recueil de rapports d'incendies pour les pays qui publient de tels manuels et des sites Web publiant des statistiques nationales et les analyses correspondantes pour de nombreux pays.

© ISO 2014 – Tous droits réservés

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO/TR 17755:2014
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/9c8aaca8-3e79-4a57-8b44-08097f955b34/iso-tr-17755-2014

Sécurité incendie — Aperçu général sur les pratiques nationales de collecte des statistiques d'incendies

1 Méthodes d'estimation (questions 1 à 3)

1.1 Résumé des commentaires sur les méthodes d'estimation

Seuls deux pays, le Japon et les États-Unis, ont indiqué l'utilisation de la projection statistique en complément du comptage des interventions. L'enquête ne portait pas sur la manière d'utiliser la projection statistique. Les statistiques d'incendies provenant de la base nationale de statistiques sont utilisées pour la réalisation de l'édition annuelle des statistiques d'incendies et la publication du livre blanc sur les services d'incendie édités chaque année au Japon. Tous les autres pays utilisent leur base de données pour le recensement, mais aucune information n'indique si l'un de ces pays calcule ou publie le taux d'exhaustivité de sa base de données (par exemple, en calculant le pourcentage de la population nationale totale représenté par les entités recensant les données). Aux États-Unis, le système national d'enregistrement des incendies (NFIRS, National Fire Incident Reporting System) est basé sur le volontariat et est connu pour être particulièrement incomplet. En conséquence, les résultats basés sur le comptage font l'objet d'une projection statistique pour obtenir des « estimations nationales », à l'aide d'une deuxième base de données qui se fonde sur un sondage aléatoire stratifié valide sur le plan statistique.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

Une solution utilisée aux États-Unis pour établir une base de données nationale des incidents non liés à des incendies peut être utile dans d'autres pays qui ne veulent pas opter pour une projection statistique semblable à celle des États-Unis pour toutes les statistiques. La base de données nationale sur la criminalité, gérée par le FBI (Federal Bureau of Investigation, Bureau fédéral d'enquête) est presque entièrement convertie en statistiques en utilisant uniquement le mode du comptage. Toutefois, pour chaque crime grave, un calcul du taux de criminalité par rapport à la population est également réalisé. Il est basé sur la population des entités recueillant les informations, de même que sur le pourcentage de la population nationale concernée par cette opération.

ISO/TR 17755:2014
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/9c8aaca8-3e79-4a57-8b44-08d971955b34/iso-tr-17755-2014

1.2 Méthodes d'estimation par pays

Le Tableau 1 présente un résumé des réponses par pays concernant les méthodes d'estimation.

Tableau 1 — Méthodes d'estimation, par pays

Australie	Le système australien d'enregistrement des interventions (AIRS, Australian Incident Reporting System) est basé sur les rapports de sortie de secours renseignés pour chaque intervention ayant nécessité le déplacement des pompiers. Il existe une norme nationale pour la codification des interventions, contrôlée par le groupe de gestion des statistiques nationales (National Data Management Group). Toutes les unités de pompiers participent à cette collecte et toutes sont tenues de consigner toutes les interventions, quelles que soient l'étendue des pertes ou les autres caractéristiques; par conséquent, le système est conçu comme un recensement et il n'y a pas d'extrapolation pour les données manquantes. Certains services d'incendie australiens ne contribuent pas à la base de données nationale. Parmi les services d'incendie qui contribuent, certains ne mentionnent pas les interventions des composantes rurales de leur service. Aussi, certains incendies qui surviennent dans ces entités ne sont pas inclus dans la base de données nationale de l'AIRS. L'analyse est réalisée par comptage uniquement. Les rapports sont généralement remplis par des pompiers dont la formation est insuffisante en matière d'enquête sur les incendies et qui obtiennent la plupart de leurs renseignements auprès de personnes qui ne sont pas des professionnels, notamment les propriétaires et les occupants des lieux où l'incendie s'est produit.

© ISO 2014 – Tous droits réservés

Tableau 1 *(suite)*

Canada	Les statistiques d'incendies du Canada sont basées sur les statistiques réalisées au niveau local par les services d'incendie locaux. Les données peuvent être compilées avant de passer du niveau de la province au niveau national. Le niveau national est constitué par le conseil de commissaires des incendies des provinces. Aucun ajustement n'est réalisé pour les statistiques provinciales d'incendies manquantes. Il n'est pas fait mention de l'existence de statistiques d'incendies au niveau national. L'analyse est réalisée par comptage uniquement. Tous les rapports d'intervention ou presque sont remplis par les pompiers, qui n'ont pas suivi de formation approfondie en matière d'enquête sur les incendies.
Chine	Les statistiques d'incendies de la Chine s'appuient sur les statistiques d'incendies réalisées au niveau local par les services d'incendie locaux. Une norme nationale pour la codification est mise en œuvre par le biais d'un système informatisé de saisie de données. Aucun ajustement n'est réalisé pour les statistiques provinciales d'incendie manquantes. L'analyse est réalisée par comptage uniquement. Tous les rapports d'intervention ou presque sont remplis par les pompiers, qui n'ont pas suivi de formation approfondie en matière d'enquête sur les incendies.
France	Non renseigné.
Japon	Il convient que chaque rapport d'intervention sur un incendie soit soumis au gouvernement central (agence de gestion des incendies et des catastrophes) par les municipalités, conformément à la législation. L'agence utilise ces données pour alimenter et gérer les statistiques nationales d'incendies. Une norme nationale pour la codification a été mise en place et certaines parties ont été traduites depuis le japonais en annexe. L'analyse est effectuée par comptage, et la projection statistique est utilisée pour la réalisation de l'édition annuelle des statistiques d'incendies et pour la publication du livre blanc sur les services d'incendie édités chaque année au Japon. La plupart des rapports d'intervention (60 à 89 %) sont remplis par des pompiers qui n'ont pas suivi de formation approfondie en matière d'enquête sur les incendies, mais certains (11 à 40 %) sont remplis par des professionnels disposant d'une formation solide.
Kenya	L'analyse est réalisée par comptage uniquement. Près de la moitié des rapports d'intervention sont remplis par du personnel ayant une solide formation en matière d'enquête sur les incendies.
(République de) Corée	La Corée dispose de bases de données synthétiques relatives à chaque intervention. L'analyse est réalisée par comptage uniquement. La plupart des rapports d'intervention (60 à 89 %) sont remplis par des pompiers qui n'ont pas suivi de formation approfondie en matière d'enquête sur les incendies, mais certains (11 à 40 %) sont remplis par des professionnels disposant d'une formation solide.
Russie	Les données officielles sur les incendies et leurs conséquences dans la Fédération de Russie sont fournies directement par le Service fédéral de l'incendie du Ministère de la Fédération de Russie pour la Défense civile, la Gestion des situations d'urgence et le traitement des effets des catastrophes naturelles (dénommé ci-après « ministère russe des Situations d'urgence de la Fédération ») et par les unités spécialement autorisées à traiter les problèmes de défense civile, dont la tâche est de prévenir et de gérer les situations d'urgence de la Fédération de Russie et dont le domaine de compétences inclut l'organisation et la mise en œuvre de la surveillance des services d'incendie de l'état.
Royaume-Uni	Le système britannique d'enregistrement des interventions (IRS, Incident Reporting System) est basé sur les rapports de sortie de secours renseignés pour chaque intervention ayant nécessité le déplacement des pompiers. Il existe une norme nationale pour la codification des interventions. Toutes les unités de pompiers participent à cette collecte et toutes sont tenues de consigner toutes les interventions; par conséquent, le système est conçu comme un recensement et il n'y a pas d'extrapolation pour les données manquantes. L'analyse est réalisée par comptage uniquement. La plupart des rapports d'intervention sont remplis par des pompiers qui n'ont pas suivi de formation approfondie en matière d'enquête sur les incendies, mais environ 10 % de ces rapports sont remplis par des professionnels disposant d'une solide formation dans ce domaine. Le Royaume-Uni réalise également des enquêtes périodiques auprès des ménages, ce qui fournit une estimation régulière du pourcentage de tous les incendies domestiques signalés aux pompiers. Le Royaume-Uni estime qu'un cinquième des incendies domestiques font l'objet d'un appel aux pompiers.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)
ISO/TR 17755:2014
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/9c8aaca8-3e79-4a57-8b44-08097f955b34/iso-tr-17755-2014

© ISO 2014 – Tous droits réservés

Tableau 1 *(suite)*

États-Unis	Le NFIRS (National Fire Incident Reporting System, système national d'enregistrement des incendies) se base sur les rapports de sortie de secours renseignés pour chaque intervention ayant nécessité le déplacement des pompiers et pour chaque victime enregistrée dans ces rapports. Il existe un manuel national pour la codification des incendies, contrôlé par l'administration américaine de lutte contre les incendies (U.S. Fire Administration), qui gère le NFIRS. La participation des services d'incendie est volontaire, ce qui signifie qu'une partie importante de ces services ne participe pas et que certains des services participant ne fournissent pas un rapport chaque année. Par conséquent, les données du NFIRS sont extrapolées en utilisant une deuxième base de données, à savoir l'enquête réalisée sur les incendies par la NFPA (Association américaine de protection contre les incendies), qui se base sur des informations synthétiques provenant d'un échantillon aléatoire stratifié de services d'incendie. Les méthodes utilisées par la plupart des analystes pour combiner ces bases de données en vue de l'analyse sont consignées par écrit, mais il n'existe aucune norme nationale pour conduire l'analyse. La plupart des rapports d'intervention (60 à 89 %) sont remplis par des pompiers qui n'ont pas suivi de formation approfondie en matière d'enquête sur les incendies, mais certains (11 à 40 %) sont remplis par des professionnels disposant d'une formation solide.

2 Incendies pris en compte dans les rapports (question 4)

2.1 Résumé des commentaires sur les incendies pris en compte dans les rapports

Tous les pays limitent les rapports de sortie de secours décrivant les incendies aux interventions ayant nécessité le déplacement des pompiers. Certains pays intègrent un seuil de pertes minimum pour l'établissement d'un rapport, mais la grande majorité des pays reconnaît que les incendies de très faible ampleur ne font souvent pas l'objet d'un rapport, même si, selon la réglementation, il conviendrait d'en établir un. Certains pays autorisent l'établissement de rapports distincts et moins exhaustifs pour certains types d'incendies de très faible ampleur afin d'encourager la rédaction effective de rapports d'intervention pour tous ces incendies.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)
ISO/TR 17755:2014
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/9c8aaca8-3e79-4a57-8b44-08097f955b34/iso-tr-17755-2014

Les pays diffèrent concernant le choix d'inclure dans leurs rapports d'intervention les incendies de véhicules, les feux de végétation et d'autres incendies se produisant en extérieur. (Ce fait n'a pas été établi à partir de l'enquête, mais par les auteurs des rapports annuels concernant les données nationales sur les incendies du Comité Technique International de prévention et d'extinction du Feu, désormais dénommé «Association internationale des services d'incendie et de secours» (CTIF).)

Lors de la comparaison des statistiques d'incendies d'un pays à l'autre, il est important de déterminer les éventuelles différences dans la prise en compte des incendies de véhicules, des feux de végétation ou des catégories bien définies d'incendies de très faible ampleur.

Certains pays prennent soin de relever des événements à l'origine de dommages non liés aux incendies qui sont souvent, mais pas systématiquement, attribués à des incendies provoquant des dommages, tels que les explosions, la foudre et les accidents de la circulation.

2.2 Incendies pris en compte par les pays

Le Tableau 2 présente un résumé des réponses par pays concernant les types d'incendies pris en compte dans les rapports.

Tableau 2 — Incendies pris en compte, par pays

Australie	Les incendies n'ayant pas fait l'objet d'une intervention des pompiers ne doivent pas nécessairement être consignés dans la base de données nationale. Les statistiques d'incendies et les secours d'urgence ne représentent pas 100 % des interventions de ce type effectuées. Un rapport d'intervention de l'AIRS est requis à chaque intervention des pompiers, quelle que soit l'importance de l'incident ou le mode de signalement. La plupart des incendies ne sont pas signalés aux services d'incendie. Il s'agit généralement d'incendies de faible ampleur, dans une habitation ou un lieu de travail, qui s'éteignent d'eux-mêmes ou sont éteints par un occupant. Les informations disponibles sont insuffisantes pour permettre d'estimer le nombre d'incendies non signalés.

© ISO 2014 – Tous droits réservés

Tableau 2 *(suite)*

Canada	Il convient que tous les incendies qui entraînent une intervention des pompiers fassent l'objet d'un rapport d'intervention.
Chine	Selon le document intitulé «Dispositions relatives à la gestion des statistiques d'incendies», Article 5, il convient que tous les incendies, quelle que soit l'importance des pertes, fassent l'objet d'un rapport d'intervention. Mais en pratique, un incendie sans aucune perte de biens ou avec des pertes inférieures à un seuil défini, par exemple un feu de poubelle sans dommage matériel, ne sera pas pris en compte.
France	Non renseigné.
Japon	En principe, il convient que tous les incendies fassent l'objet d'un rapport d'intervention. La définition d'un incendie pour lequel il convient d'établir un rapport d'intervention est la suivante: «Phénomène de combustion généré ou propagé involontairement ou généré avec une intention criminelle et qui exige une extinction à l'aide d'équipements de lutte contre le feu ou d'un matériel ayant des effets similaires, ou phénomène de propagation d'une explosion.» Plus concrètement, les incendies de très faible ampleur, tels que le feu couvant provoqué par un mégot de cigarette dans une corbeille à papier, qui peut facilement être éteint avec un verre d'eau ou une méthode similaire, ne sont pas pris en compte, même s'ils sont involontaires. Certains incendies de faible ampleur peuvent ne pas faire l'objet d'un rapport d'intervention, à moins qu'ils ne soient remarqués et signalés par les voisins. Cela est dû au fait que, dans la culture japonaise, les personnes victimes d'un incendie à leur domicile le considèrent comme une stigmatisation sociale.
Kenya	Il convient d'établir un rapport d'intervention pour tout incendie dont les conséquences dépassent un certain minimum de dommages.
(République de) Corée	Quelle que soit l'ampleur de l'incendie, presque tous les incendies peuvent être constatés par les casernes de pompiers ou faire l'objet d'un rapport d'intervention.
Russie	Un rapport d'intervention doit être rempli pour tous les incendies ayant nécessité l'intervention des pompiers, ainsi que pour les incendies n'ayant pas nécessité leur intervention, mais pour lesquels les informations ont été fournies par des personnes et des entités légales.
Royaume-Uni	Un incendie est un événement ayant entraîné une combustion incontrôlée impliquant des flammes et/ou de la chaleur et/ou de la fumée, et ayant nécessité l'intervention de secours locaux. Un certain nombre (inconnu) de services d'incendie applique des seuils spécifiques de prise en compte. Ces seuils sont déterminés par chaque service d'incendie. Les éléments suivants ne sont pas considérés comme des incendies, sauf s'ils provoquent un incendie ou surviennent à la suite d'un incendie: — explosions * — foudre — décharge électrique * Les feux d'artifice/cocktails molotov qui s'éteignent d'eux-mêmes et ne causent pas de dégâts ne sont pas comptabilisés comme des incendies, mais plutôt comme de fausses alertes, sauf si l'intervention des pompiers a été nécessaire, auquel cas ils seront considérés comme des incendies. Il convient que tous les incendies répondant à la définition officielle, fournie dans le document intitulé «Incident Recording System (IRS) Help and Guidance – version 2.3» (Aide et conseils pour le système d'enregistrement des interventions (IRS) – version 2.3), fassent l'objet d'un rapport d'intervention. Pour l'établissement des rapports d'intervention et leur enregistrement, les incendies sont classés de la manière suivante: — incendie principal: comprend tous les incendies survenant dans les bâtiments, affectant des véhicules et la plupart des structures extérieures, tout incendie impliquant des victimes ou des sauvetages ou des mises en sécurité, ou des incendies ayant nécessité l'intervention d'au moins cinq engins pompe; — incendie secondaire: incendie qui n'est pas survenu dans les lieux de classement des incendies principaux, qui n'était pas un feu de cheminée dans un bâtiment occupé, qui n'a pas fait de victimes (correspond sinon à un incident principal) et qui a nécessité l'intervention de quatre engins pompe maximum (correspond sinon à un incident principal); — feux de cheminée: tout incendie survenu dans le bâtiment où est implantée la cheminée, qui n'a pas fait de victimes et qui n'a pas nécessité de sauvetages ou de mises en sécurité ou l'utilisation d'au moins cinq engins pompe.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)
ISO/TR 17755:2014
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/9c8ccaa8-3a7f-4c57-8b44-0609fb93b94/iso-tr-17755-2014

 © ISO 2014 – Tous droits réservés

Tableau 2 *(suite)*

États-Unis	Il convient que tous les incendies qui entraînent une intervention des pompiers fassent l'objet d'un rapport d'intervention. Un certain nombre (inconnu) de services d'incendie applique des seuils spécifiques de prise en compte. Ces seuils sont déterminés par chaque service d'incendie. Pour l'établissement des rapports d'intervention et leur enregistrement, les incendies sont classés de la manière suivante: — incendie de structure: comprend les incendies dans les bâtiments, les incendies dans les structures autres qu'un bâtiment, quatre types de propriétés mobiles utilisées comme structure fixe, par exemple une maison préfabriquée, et six types d'incendie «confinés», par exemple un feu de cheminée ou de conduit, pour lesquels un rapport d'intervention détaillé n'est pas nécessaire — incendie de véhicule: comprend neuf catégories de véhicules — feu de poubelle ou de déchets en extérieur: comprend six catégories de feux de déchets, qui ne nécessitent pas non plus un rapport d'intervention détaillé, y compris le conteneur extérieur et deux types de décharges — incendies de végétation: comprend quatre types de cultures et quatre types de végétation naturelle — incendie extérieur spécial: comprend le stockage extérieur, le matériel stocké à l'air libre, l'explosion survenant à l'extérieur et non suivie de feu, les boîtes aux lettres extérieures et l'incendie extérieur spécial sans classification — sans classification (autre) L'autre base de données utilisée pour la classification ne fournit pas d'estimation des dommages matériels pour la végétation naturelle non cultivée, ce qui constitue un problème pour l'estimation des dommages liés aux incendies en milieu sauvage.

iTeh STANDARD PREVIEW

3 Décès liés à un incendie pris en compte dans les rapports (question 5)

(standards.iteh.ai)

3.1 Résumé des commentaires sur les décès liés à un incendie pris en compte dans les rapports

ISO/TR 17755:2014
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/9c8aaca8-3e79-4a57-8b44-08097f955b34/iso-tr-17755-2014

Les pays diffèrent quant à l'utilisation des rapports d'intervention établis par les services d'incendie et des dossiers médicaux, ainsi que par les efforts déployés en vue de coordonner ces deux sources dans une base de données complète utilisant des définitions cohérentes.

Les pays se distinguent par la différence de prise en compte du délai s'écoulant entre l'heure de survenue de l'incendie et l'heure du décès de la victime. Indépendamment du délai officiel défini par un pays, la prise en compte effective peut dépendre de la capacité du pays à suivre les évolutions de l'état de la victime après que celle-ci a quitté les lieux de l'incendie. Un décès ultérieur peut ne pas être connu des autorités de lutte contre les incendies et peut ne pas être reconnu comme faisant suite à des blessures liées à un incendie par les autorités médicales.

Les pays diffèrent quant au traitement des blessures mortelles survenues dans un événement impliquant un incendie et des blessures non liées à un incendie, comme un accident de voitures suivi d'un incendie ou l'effondrement d'un bâtiment suite à un incendie.

3.2 Décès liés à un incendie pris en compte par les pays

Le Tableau 3 fournit un résumé des réponses par pays pour les décès liés à un incendie pris en compte dans les rapports.

© ISO 2014 – Tous droits réservés

Tableau 3 — Décès liés à un incendie pris en compte, par pays

Australie	La norme du système australien d'enregistrement des interventions (AIRS) définit les personnes décédées suite à un incendie comme étant des «***personnes décédées des suites de blessures attribuables à l'incendie ou aux conséquences de l'incendie***». Le nombre enregistré est fondé sur les données les plus précises disponibles au moment de l'incident. Toutefois, au cours des dernières années, les informations sur les décès liés à un incendie ont été fournies par le Bureau australien des statistiques dépendant du gouvernement et par les bases de données des unités de pompiers. Le taux de mortalité annuel lié aux incendies représente tous les décès dont la cause sous-jacente est la fumée, le feu ou les flammes de l'incendie, tous les incendies (de structure et de végétation) étant inclus, comme indiqué dans le document relatif aux causes de décès en Australie, *Causes of Death, Australia* (Bureau australien des statistiques, catégorie nº 3303.0). Les décès liés à un incendie sont identifiés en fonction des informations sur leur cause fournies par le médecin déclarant le décès ou par un médecin légiste. Les décès liés à un incendie sont regroupés par année d'enregistrement des décès dans les registres d'état-civil (naissances, mariages, décès) des États et des territoires.
Canada	D'après la définition canadienne, une personne décédée suite à un incendie est «***une personne qui décède suite à des blessures subies lors d'un incendie***». Les décès liés à un incendie susceptibles d'être enregistrés comme décès non liés à un incendie et par conséquent non inclus dans la base de données comprennent, à titre d'exemple, les personnes qui décèdent suite à l'incendie résultant d'accidents de véhicules et les décès dus à un incendie qui est maîtrisé (par exemple, empoisonnement au monoxyde de carbone) et qui ne fait donc pas l'objet d'une intervention des pompiers. Concernant les décès liés à un incendie susceptibles de ne pas être pris en compte, par opposition à ceux identifiés mais non signalés comme étant liés à un incendie, certaines juridictions du Canada (ON) comptabilisent seulement les décès survenus dans un délai d'un an et un jour après l'incendie. Il existe des différences entre les juridictions.
Chine	Le document officiel chinois appelé «Dispositions relatives à la gestion des statistiques d'incendies», Article 7, définit qu'«***il convient de comptabiliser dans les statistiques d'incendies tous les décès dus à des brûlures, des projections, des compressions, un court-circuit, une suffocation, un empoisonnement, un choc électrique, une température élevée, des rayonnements et à d'autres causes*** **survenant durant** ***un incendie et la lutte contre un incendie***». Les décès liés à un incendie pris en compte dans les statistiques d'incendie sont ceux qui se sont produits dans les 7 jours qui ont suivi l'incendie. Si un incendie est suivi d'une explosion ou de tout autre incident et est répertorié comme un autre événement lié à la sécurité incendie, il convient de ne pas inclure le ou les décès dans les statistiques d'incendies. En outre, en cas de suspicion d'incendie criminel, confirmée après enquête, il convient de ne pas inclure le ou les décès dans les statistiques d'incendies.
France	Non renseigné (aucune réponse officielle à l'enquête envoyée). Mais en fait, il existe en France deux bases de données différentes sur les décès liés à un incendie: l'une est gérée par le ministère de l'Intérieur-DGSCGC (Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises) et l'autre par l'INSERM-CepiDc. La base de données gérée par le ministère de l'Intérieur-DGSCGC est alimentée par les services d'incendie. Tous les décès qui se sont produits sur les lieux de l'incendie sont pris en compte. Les décès (en raison des effets directs des incendies) de pompiers, de personnels des services de secours et d'autres personnes intervenant en cas d'urgence sont également comptabilisés. Cette base de données ne prend pas en compte les victimes d'incendie qui décéderont à l'hôpital ou durant leur transport à l'hôpital par les services d'urgence. Certains éléments de cette base de données sont publiés chaque année par la DGSCGC dans un document spécial. L'édition 2012 (pour 2011) détaillait le nombre de services d'incendie français qui ont contribué à la base de données nationale et le nombre de décès liés à un incendie survenus sur les lieux des incendies. Cette publication ne fournit pas de détails sur l'âge, le sexe, l'origine ethnique (strictement interdit par la loi), l'activité en cours lors des blessures, le type et la gravité des blessures, les comportements qui ont contribué aux blessures, la partie du corps blessée. Elle spécifie uniquement le type d'incendie au cours duquel le décès a eu lieu, par exemple incendie domestique, dans un bâtiment public ou feu de forêt. La base de données gérée par l'INSERM-CepiDc est compilée à partir des certificats médicaux de décès remplis par les médecins. Depuis 2000, les causes de décès sont codées selon la dixième révision de la Classification internationale des maladies de l'OMS. Les données sont fondées sur les causes sous-jacentes de décès sélectionnées par les règles de l'OMS. Cette base de données comprend tous les décès liés à un incendie qui se sont produits en France (métropole et outremer), sur les lieux de l'incendie, au cours du transport et à l'hôpital. Les suicides par le feu sont également inclus dans cette base de données. L'INSERM-CepiDc utilise les codes de la CIM 10: X00-X009, X01-X019, X02-X029, X03-X039, X04-X049, X05-X059, X06-X069, X08-X089, X09-X099, W35-W409, X97-X979.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)
ISO/TR 17755:2014
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/9c8aaca8-3e79-4a57-8b44-08097f955b34/iso-tr-17755-2014

 © ISO 2014 – Tous droits réservés

Tableau 3 *(suite)*

Japon	Les pompiers qui ont pris en charge les victimes sur les lieux de l'incendie confirment si les décès ont été causés par l'incendie. «***Le décès dans les 48 heures qui suivent l'incendie***» est considéré comme la définition des décès liés à un incendie au Japon. Mais dans le même temps, afin de pouvoir comptabiliser le nombre de décès liés à un incendie auprès de l'OMS, ces décès survenant dans un délai d'un mois sont également enregistrés. Dans les rapports d'intervention, les décès liés à un incendie sont confirmés par les pompiers après consultation du médecin qui a soigné les victimes de l'incendie.
Kenya	La définition kényane d'un décès lié à un incendie est un décès qui est dû à «***des incendies accidentels et des incendies causés par des circonstances non liées à un incendie, par exemple la foudre, l'électrocution et les incendies naturels***». La foudre, la négligence, l'incendie criminel et l'ébouillantage sont des exemples de circonstances qui peuvent entraîner un décès enregistré comme n'étant pas lié à un incendie.
(République de) Corée	La définition coréenne d'un décès lié à un incendie est la suivante: «***décès survenu dans les 24 heures qui suivent un incendie***».
Russie	Pour la Fédération de Russie, une personne décédée suite à un incendie est une «***personne qui est décédée des suites de l'exposition aux dangers de l'incendie et/ou aux manifestations liées aux dangers de l'incendie, telles qu'une chute de hauteur due à la panique***», sauf lorsque le décès est survenu au cours d'un accident de la circulation, d'un cas de force majeure, lors d'une catastrophe ferroviaire ou aérienne, et dans des sites bénéficiant de l'extraterritorialité.
Royaume-Uni	Au Royaume-Uni, la définition d'une personne décédée suite à un incendie est donnée dans le document intitulé «Incident Recording System (IRS) Help and Guidance – version 2.3» (Aide et conseils pour le système d'enregistrement des interventions (IRS) – version 2.3) à la **question 3.5:** «***Personne tuée/décédée: personne qui a succombé directement ou indirectement des blessures reçues au cours de l'événement»*** et spécifiée à la **question 9.21:** «***en général, les décès liés à un incendie sont ceux qui n'auraient pas eu lieu s'il n'y avait pas eu d'incendie»***.
États-Unis	Pour les États-Unis, une personne décédée suite à un incendie est «***une personne qui est tuée suite à un incendie, y compris en cas de décès lié à des causes naturelles ou accidentelles survenues en intervenant pour maîtriser l'incendie, en effectuant un sauvetage ou en échappant aux dangers de l'incendie***». Indépendamment de la collecte des statistiques d'incendies, un décès est identifié comme lié à un incendie lorsque l'exposition à l'incendie, à des produits de combustion ou à une explosion a été la cause sous-jacente du décès ou a été un facteur dans la chaîne d'événements conduisant au décès, comme indiqué sur le certificat de décès délivré à la suite du rapport des médecins urgentistes. Un exemple de circonstances qui peuvent conduire à exclure un décès serait une collision de véhicules entraînant un incendie, dans laquelle l'incendie a provoqué des décès qui peuvent ne pas être identifiés comme décès liés à un incendie. Les décès comptabilisés par le biais des rapports des médecins légistes ou des médecins urgentistes dépendent de la capacité du personnel chargé de l'enregistrement à déterminer la cause initiale d'une affection liée à un incendie, qui contribue au décès. Les décès qui surviennent une fois le rapport sur l'incendie terminé sont des exemples de décès qui peuvent ne pas être pris en compte (cela n'étant pas nécessairement dû uniquement au laps de temps écoulé important). La liaison des systèmes de recueil des informations à caractère médical et des rapports d'intervention des services d'incendie nécessite un certain degré de coordination qui n'est pas atteint pas dans un nombre de cas inconnu. Bien que cela ne soit pas fréquent, il est possible que certains services d'incendie ne comptabilisent pas les décès liés à un incendie dans le NFIRS. Les organisations gouvernementales et non gouvernementales (ONG) peuvent choisir des codes ICD-10 spécifiques à inclure dans l'analyse des données de l'état civil, en fonction de la portée de l'étude. L'administration américaine de lutte contre les incendies (USFA, United States Fire Administration) utilise les codes ICD-10 F63.1, W39-W40, X00-X09, X75-76, X96-97, Y25-26 et Y35.1 pour définir les décès liés à un incendie.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)
ISO/TR 17755:2014
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/7c8adea8-3c79-4a57-8b44-08097f955b34/iso-tr-17755-2014

4 Blessures liées à un incendie prises en compte dans les rapports (question 6)

4.1 Résumé des commentaires sur les blessures liées à un incendie prises en compte dans les rapports

Les pays diffèrent quant à l'utilisation des rapports d'intervention établis par les services d'incendie et des dossiers médicaux, ainsi que par les efforts déployés en vue de coordonner ces deux sources dans une base de données complète utilisant des définitions cohérentes.

© ISO 2014 – Tous droits réservés